



## PRÉFET DU VAR

PRÉFECTURE  
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de  
l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement et du Développement Durable

### COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Séance du 26 avril 2017

COMMUNE	FRÉJUS (Massif de l'Estérel Oriental)
DOSSIER	Renouvellement d'autorisation d'exploitation de la carrière du Pont Du Duc
PÉTITIONNAIRE	CEMEX Granulats Rhône-Méditerranée
RAPPORTEUR	DREAL
TEXTES	Code de l'environnement – Article L.341-10

#### AVIS

Les membres de la commission, émettent un **AVIS FAVORABLE, à l'unanimité**, à la demande de la CEMEX pour renouvellement d'exploitation de la carrière du Pont du Duc à Fréjus et travaux de réaménagement du site.

Cet accord est soumis aux quatre prescriptions suivantes :

1- Au niveau du parking :

- éviter les murs en gabion, privilégier la création de fossés avec bourrelet ou mur en pierre ;
- le tracé des cheminements vers le lac doit être moins raide pour éviter de créer des marches ;
- lors de la phase 3 du réaménagement, les projets de création du parking, de l'aire de pique-nique et de l'accès au site devront faire l'objet d'un permis d'aménager et d'une autorisation ministérielle « site classé » spécifique.

2- Éviter le mobilier au niveau de l'aire de pique-nique, laisser quelques blocs de pierres sur la dalle minérale en lisière du talus végétalisé.

3- Réduire les pistes de carrière en sentiers piétons et requalifier l'entrée du site.

4- Prévoir une mission de maîtrise d'œuvre par le paysagiste tout au long du réaménagement du site sur les dix ans d'exploitation et trois ans après pour la reprise de la végétation et le suivi des plantations.

La Présidente de séance,

  
Sylvie HOUSPIC